

Synthèse des droits des investisseurs

Ce résumé décrit vos principaux droits en tant qu'Investisseur ou Investisseur potentiel ("Investisseurs") d'organismes de placement collectif ("Fonds") géré par Varenne Capital Partners agissant en tant que société de gestion dans le cadre du Règlement (UE) 2019/1156 du Parlement Européen et du Conseil visant à faciliter la distribution transfrontalière des Organismes de Placement Collectif.

Ce résumé ne constitue pas une liste exhaustive des droits que les investisseurs peuvent avoir à l'égard des Fonds. Si vous souhaitez obtenir plus de détails, veuillez-vous reporter au prospectus et au DICI du Fonds concerné ci-après « la Documentation juridique »).

Le droit de recevoir des revenus – En fonction de la nature des titres (accumulation ou distribution), chaque investisseur a le droit de recevoir une part proportionnelle des revenus (le cas échéant) du ou des portefeuilles dans lequel/lesquels il a investi. Veuillez-vous référer à la Documentation juridique du Fonds pour plus de détails.

Le droit de rachat de l'investissement – Chaque investisseur a le droit de racheter son investissement selon la procédure et le calendrier de rachat définis dans la Documentation juridique du fonds, à condition que tous les documents permettant de garantir la conformité avec les lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme aient été fournis.

Le droit à l'information relatif à l'investissement – Chaque Investisseur a le droit de recevoir certaines informations sur le(s) Fonds et le(s) Portefeuille(s) dans lesquels il a investi. Ces informations comprennent une copie de la Documentation juridique du Fonds et des rapports financiers annuels et semestriels, disponibles sur le site Internet de Varenne Capital Partners ou sur demande en contactant le gestionnaire d'investissement ou l'agent d'administration centrale désigné pour le Fonds dans lequel vous avez investi.

Toute modification matérielle de la Documentation juridique du Fonds vous sera notifiée conformément aux exigences réglementaires applicables.

VARENNE CAPITAL PARTNERS

Les documents des fonds disponibles sur le site Internet de Varenne Capital Partners fournit tous les documents juridiques, réglementaires et de reporting des Fonds commercialisés par Varenne Capital Partners dans la juridiction concernée.

Le droit de vote et le droit d'assister aux assemblées générales

– Lorsque le Fonds constitue au sens juridique une société, chaque actionnaire de ce Fonds a le droit de recevoir une convocation, d'assister en personne ou par procuration et de voter (que ce soit à l'assemblée générale ou à d'autres assemblées d'actionnaires).

Le droit à la confidentialité et à la protection des données

– Sous réserve de la loi applicable, les investisseurs peuvent avoir des droits concernant leurs données personnelles, y compris le droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles, et dans certaines circonstances le droit de s'opposer ou de restreindre le traitement de leurs données personnelles. Veuillez noter que les données personnelles sont conservées eu égard à l'objectif du traitement des données effectué conformément à nos principes relatifs aux données personnelles, disponibles sur le site www.varennecapital.com

Le droit de réclamation – Varenne Capital Partners s'efforce de toujours fournir le meilleur service possible aux Investisseurs de ses Fonds. Si les investisseurs ne sont néanmoins pas satisfaits, ils ont le droit de déposer une réclamation soit auprès de l'entité commercialisant le Fonds, soit directement auprès de la société de gestion. Varenne Capital Partners a mis en place une procédure de réclamation dans le but de s'assurer que les réclamations soient traitées de manière transparente et avec diligence.

Vous trouverez de plus amples informations sur la manière de formuler un commentaire ou une plainte sur le site.

Les investisseurs ont également le droit d'engager une action judiciaire ou extrajudiciaire à tout moment. Les investisseurs ont le droit de déposer une demande de règlement extrajudiciaire d'une plainte auprès de l'autorité de surveillance locale compétente. Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, la plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de soumettre un formulaire de plainte et vous informe, en fonction de votre juridiction, de vos voies de recours (<https://ec.europa.eu/consumers/odr>).

VARENNE CAPITAL PARTNERS

Cessation de commercialisation au sein des États membres de l'UE –

Les Fonds peuvent avoir fait l'objet d'une notification pour être distribués dans différents États membres de l'UE. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que Varenne Capital Partners peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation concernant la distribution de ses organismes de placement collectif dans le cadre du processus de dénotification de l'UE. Néanmoins, la possibilité de cesser de commercialiser des Fonds OPCVM ou FIA dans un État membre particulier n'entraînera aucun coût pour les Investisseurs, ni limitera leurs droits à recevoir des informations précises sur la poursuite des activités de ces Fonds.

VARENNE CAPITAL PARTNERS

Société par Actions Simplifiée – RCS Paris B 445 000 136 - CODE APE 741G
42, avenue Montaigne – 75008 PARIS – Tél : +33 (0)1 70 38 81 22
mail : contact@varennecapital.com / www.varennecapital.fr